

le mardi 14 mai 2002

13 heures

Prière.

Le premier ministre félicite Shawn Graham d'avoir accédé à la direction du Parti libéral du Nouveau-Brunswick et de l'opposition officielle. M. Richard, chef sortant de l'opposition, et le président se joignent au premier ministre à cet égard.

Le président accueille à la Chambre les ex-ministres Alan Graham (Kent, 1967-1998) et Douglas Tyler (Grand Lake, 1987-1999).

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Sherwood :

50, *Loi sur les opticiens.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M^{me} Weir donne avis de motion 80 portant que, le mardi 21 mai 2002, appuyée par M. Kennedy, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la prie de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de la correspondance, des notes de service, des rapports et de tout autre document échangé entre le ou la ministre des Services familiaux et communautaires et la présidence du Comité d'examen des décès d'enfants pendant la période de 12 mois allant du 31 mai 2001 au 31 mai 2002.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour continuer d'étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Formation et du Développement de l'emploi.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'eau*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'eau*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'air*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 47 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'air*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi sur le contrôle des pesticides*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 48 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi sur le contrôle des pesticides*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 6 proposé par M. Steeves, appuyé par l'hon. M. Green, dont voici le texte :

AMENDEMENT

que la motion 6 soit amendée comme suit :

par l'insertion, avant le premier paragraphe du préambule, du paragraphe suivant :

« attendu que la croissance économique et la création d'emplois dans la province ont stagné durant les 12 années qui ont précédé les élections du 7 juin 1999; »

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Ashfield, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un certain laps de temps, M. Bernard, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que le temps alloué pour l'étude des motions émanant des députés est écoulé.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 18 heures et quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 heures.

19 heures

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 heures.